Règlement Challenge Vendée Orientation 2019

1- Organisation

Cette année, le Challenge Vendée Orientation regroupe 4 épreuves

Dim 13 janv 2019
 Dim 27 janv 2019
 Dim 27 janv 2019
 C.O. RAPV
 C.O. Raid'Apte
 C.O. Raid Landes

4. Dim 10 mars 2019 → C.O. RVP

- L'inscription à chaque épreuve se fait en ligne sur le site <u>ESPACE</u>
 <u>COMPETITION</u>: https://www.espace-competition.com/. En cas de changement d'un membre de l'équipe, confirmer les modifications avant la date de la course à l'association organisatrice
- L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature. Elle pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
- En cas de nécessité ou évènement grave, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.
- En cas de besoin, les organisateurs pourront décider d'éventuelles neutralisations, elles seront alors comptabilisées et donneront lieu à une redistribution du temps.
- Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité Civile conformément à la législation en vigueur.
- Les participants restent responsables de leur sécurité et de leurs biens et, attestent être couverts par une assurance responsabilité civile pour tout dommage causé à des tiers.

2- Les épreuves

MODIFICATION 2019: classement par club ou asso. Les deux membres doivent appartenir à la même association. Le nombre de points correspond à la place de l'équipe. On prend les 3 meilleures équipes de chaque association AINSI que la meilleur équipe femme. On additionne leurs points. L'association qui a le moins de points à l'issu des 3 meilleures manches l'emporte.

Si que deux équipes : malus de 250 points Si pas d'équipe féminine : malus de 250 points

- <u>CONCEPT</u>: Le *Challenge Vendée Orientation* est organisé sur le principe de la course au score par équipe de deux. Le but consiste à retrouver, à l'aide d'une carte topographique, fournie par l'organisation, le maximum de balises dispersées dans la nature.
- <u>DUREE</u>: La durée des épreuves sera de 2h30 maximum. Sur chaque épreuve, au-delà du temps imparti, suppression de 20 pts par minute entamée.
- <u>CLASSEMENT</u>: Le classement du challenge est un classement individuel aux points. A l'issu du challenge, seuls les <u>3 meilleurs</u> <u>résultats</u> seront pris en compte (2 meilleurs en cas d'égalité).
- ATTRIBUTION DES POINTS SUR CHAQUE EPREUVE:
 600 pts au 1er, 560 au 2è, 530 au 3è, puis 20 pts de la 4è à la 10è
 place; 10 pts de la 11è à la 20è; 5 pts de la 21è à la 40è; ...
 Le seul fait d'être inscrit (en équipe) sur l'une des épreuves fait entrer
 automatiquement les concurrents dans le classement du Challenge
- Classement du challenge pour les féminines : il est calculé à partir de la place dans chacune des catégories :
 - La coéquipière de la première équipe mixte marquera 600 pts, de la 2ème équipe 560 pts, de la 3ème 530 pts, ... (même décompte que pour le classement général)
 - Les 2 coéquipières de la première équipe féminine marqueront de la même façon 600 pts, 560 pts, 530 pts, ...
- POINTS DE CONTROLE: Les parcours comportent un certain nombre de points de contrôle matérialisés par une balise, qui doivent être impérativement pointés en équipe.
- <u>PENALITES</u>: En cas de non-conformité et non-respect du règlement, l'organisation se réserve le droit de disqualifier ou de pénaliser une équipe (retrait de points), pendant ou après la course :
 - Progression non groupée des membres de l'équipe (écart de plus de 50 m), traversée de rivière à la nage.
 - Franchissement de clôtures hors passages et autorisations prévus, traversées de champs cultivés, jardins, zones d'habitation, routes ou zones interdites.
 - Non-respect du code de la route et des signaleurs de course, des habitants, des participants et autres personnes rencontrées.
 - Abandon de déchets sur le parcours (papiers, etc...).
 - Pointage de plusieurs doigts électroniques par un seul concurrent.

- <u>CHRONOMETRAGE</u>: Système Sport-Ident avec validation des balises par une puce électronique (En cas de perte d'une puce, les participants s'engagent à rembourser celle-ci (50€).
- <u>RECOMPENSES</u>: Aux six premiers de chaque classement (hommes et femmes) à l'issue de la dernière épreuve :

DOTATION en lots diverses.

Les 3 premières associations récompensées (COCHON, jambons...).

Remise des prix le vendredi 29 mars à Poupet.

3- Les concurrents

- Le Challenge Vendée Orientation est ouvert à tous, hommes et femmes majeurs et mineurs de plus de 16 ans (avec un adulte dans l'équipe) → accord parental obligatoire pour les mineurs.
- L'inscription se fait sur chaque épreuve par équipe de deux et ne sera effective qu'à réception complète du dossier d'inscription et paiement des frais d'inscription. Il n'y a pas d'inscription directe au Challenge.
- La composition des équipes n'est pas fixe. Chaque personne peut avoir un binôme différent sur chaque épreuve. Le classement du Challenge Vendée Orientation reste individuel.
- Aucun nom d'équipe discréditant le sérieux de l'épreuve et de l'organisation ne sera validé.
- Les concurrents doivent avoir présenté un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an (à la date de l'épreuve) ou une copie de licence fédérale de sport en compétition FRMN, FFCO, FFA, FF Tri, UFOLEP (relative à l'activité), valide.
- L'organisation se réserve le droit, après consultation d'un médecin, d'interdire à un concurrent de prendre le départ ou de poursuivre la compétition.
- Tout remplacement d'un concurrent au cours de l'épreuve est interdit.
- Les concurrents doivent respecter impérativement les propriétés privées, la nature et la protection de l'environnement.
- Des propriétés privées sont ouvertes exceptionnellement pour le jour de la manifestation. Il est formellement interdit d'y circuler avant ou après l'événement (sauf autorisation).
- Toute équipe doit être complète pendant la durée de l'épreuve et l'abandon d'un des membres entraîne l'abandon de l'équipe.
- Un équipier contraint d'abandonner doit avec l'aide de son coéquipier se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche ou prévenir l'organisation par téléphone.
- Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution (papiers, plastiques...) sur le parcours de l'épreuve reste sous la responsabilité du concurrent engagé.
- Les concurrents ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.
- En cas de contestation des résultats, une commission sera nommée et constituée d'un membre de l'organisation, d'une équipe tirée au sort et du responsable informatique.
- 2 équipes de la même association doivent prendre le départ avec au moins 5 minutes d'écart.

4- Matériel

 MATERIEL OBLIGATOIRE: Chaque équipe devra posséder au moins un téléphone portable de façon à joindre l'organisation en cas de force majeure.

5- Droit à l'image

- Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sons, enregistrés pendant l'événement, sur une période indéfinie.
- Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.
- Sur les 4 épreuves du Challenge Vendée Orientation vous pouvez être filmé ou photographié. Les photos ou films pourront être mis en ligne sur les différents sites ou blog des organisateurs.

6- Acceptation du règlement

 Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire à l'une des 4 épreuves du Challenge Vendée Orientation